

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE

**DÉMOLITION OU DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT**

1. Des photographies récentes de toutes les façades du bâtiment.
2. Le motif de la démolition ou du déplacement :  
\_\_\_\_\_
3. La description du trajet de déplacement à l'intérieur du territoire municipal.  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Les taxes municipales de l'immeuble concerné par la démolition doivent être à jour dans le cas de la démolition d'un bâtiment principal.
  - **Oui, les taxes sont à jour**
5. Démolition complète? OUI  NON
6. Conservez-vous les fondations? OUI  NON
7. Lieu de disposition des matériaux : \_\_\_\_\_
8. Le paiement des frais :
  - **50 \$** - Déplacement d'un bâtiment.
  - **50 \$** - Démolition d'un bâtiment principal
  - **30 \$** - Démolition d'un bâtiment secondaire
9. Mode de paiement **\*important de préciser\*** :
  - Chèque :
  - Argent comptant :
  - Débit (en personne à l'hôtel de ville) :

Veuillez prendre note que ce document n'a aucune portée légale.  
Pour l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet.

[https://www.val-morin.ca/reglementation\\_formulaires/reglementation\\_urbanisme.php](https://www.val-morin.ca/reglementation_formulaires/reglementation_urbanisme.php)

**Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention préalable de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de votre demande.**

